

A Rodez
le 24 avril 2017

Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale,

Tout d'abord, je vous remercie pour votre réponse et j'espère que vos deux démarches, l'une auprès du directeur diocésain, l'autre auprès du président de l'association des maires permettront d'atténuer le démarchage de certaines écoles privées et permettront de protéger efficacement les données personnelles qui nous sont confiées. Bien entendu, nous reviendrons vers vous si des collègues nous signalent que ces futures consignes ne sont pas respectées. Pour nous, il est plus que temps que cessent ces pratiques qui accentuent la concurrence avec l'école privée sous contrat.

Néanmoins, il reste une question en suspens à laquelle, à mon sens, vous n'avez pas apporté de réponse. Dans mon dernier courrier, je vous rappelais que, parmi les motifs réputés légitimes pour une absence, ne figuraient pas ces journées d'immersion et qu'il appartenait au directeur académique d'apprécier la légitimité ou non de ces dernières. Vous le savez, dans le cas de ces absences, la directrice ou le directeur est tenu(e) de les signaler à son inspecteur de circonscription. Pour nous, ces remontées pourraient permettre de comptabiliser ces absences et d'alerter quand celles-ci perturbent l'obligation scolaire.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de ma considération distinguée.

Sébastien Ségur
Pour le SE-Unsa 12

